

Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2023

**Monsieur Steve FALTZ**  
**Conseiller Communal**

**Madame Liz BRAZ**  
**Conseillère Communale**

**Monsieur Enesa AGOVIC**  
**Conseillère Communale**

**Monsieur Sacha PULLI**  
**Conseiller Communal**

**Monsieur Ben FUNCK**  
**Conseiller Communal**

**Monsieur Jean TONNAR**  
**Conseiller Communal**

Mesdames les Conseillères Communales,  
Messieurs les Conseillers Communaux,

Par la présente, je me permets à revenir au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins à vos questions adressées en date du 3 octobre 2023 au Collège Echevinal et relatives à la politique de mobilité de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Je tiens à vous remercier pour votre intérêt envers notre politique de mobilité. Il est crucial que nous, en tant que représentants élus, œuvrons ensemble à la mise en place d'une politique de mobilité durable, efficace et proactive. La mobilité est un facteur clé de la qualité de vie dans notre communauté, et il est essentiel que nous relevions ensemble les défis et les opportunités qui se présentent dans ce domaine.

Permettez-nous néanmoins de vous faire part de notre étonnement en ce qui concerne votre constat de la perte de la place de leader de la Ville d'Esch-sur-Alzette en matière de mobilité il y a dix ans. Il y a tout d'abord lieu de rappeler que le premier mandat de la majorité CSV/Déi Gréng/DP n'a seulement pris effet qu'en 2017 et que partant le collège échevinal sait tout au plus répondre pour la période de 2017 à 2023. En ce qui concerne la période de 2013 à 2017, veuillez-vous adresser aux responsables

de l'époque. Le collège échevinal en charge de 2017 à 2023 avait en tout cas opté en faveur de l'élaboration du concept d'une planification multimodale telle que développée dans le Plan local de mobilité 2035.

Considérant le travail des services compétents en la matière et la publication en avril 2023 du Plan local de mobilité 2035 (PLM 2035), nous rejetons fermement vos affirmations ainsi que les constats en termes de « déficit de perspective et d'hésitation à opter pour une politique de mobilité audacieuse et indispensable ». A défaut d'un concept d'une telle cohérence avec le niveau de planification national et transfrontalier, il y a plutôt lieu de faire de tels constats pour les périodes situées avant 2017.

Vous trouverez ci-dessous des réponses à vos questions ainsi que des informations supplémentaires. Nous signalons que toutes les questions relatives au budget et aux projets à inscrire dans le cadre du budget extraordinaire de l'exercice 2024 restent à prendre dans le cadre des discussions budgétaires. En ce sens, cette réponse ne fournit pas d'éléments relatifs à ces volets.

#### **Concernant les études :**

Tout chantier, petit ou grand, qu'il soit routier ou urbain, nécessite une étude préalable de mobilité dont l'ampleur et le niveau de détail dépendent de l'envergure du chantier. Dans ce sens, un grand nombre d'études ont été menées ces dernières années dans les différents domaines de compétence des services communaux. Vous trouverez un aperçu de ces études dans les comptes des exercices budgétaires correspondants adoptés par le conseil communal.

Les besoins en études et analyses découlent du programme de travail adopté par le conseil communal sur proposition du collège échevinal dans le cadre du vote du budget. Sur base de l'accord de coalition et des budgets alloués par le conseil communal, le collège échevinal exécute le budget et partant décide des commandes à passer. Les divers bureaux d'études mandatés sont des bureaux inscrits auprès de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs luxembourgeois.

Les conclusions des études menées peuvent être consultés dans le Plan local de mobilité 2035 respectivement dans les budgets extraordinaires des exercices passés et futurs.

#### **Concernant les obstacles administratifs :**

Des « projets liés à la mobilité et au réaménagement du domaine public » n'ont pas été refusés par les instances étatiques, pour la simple raison que leur compétence de tutelle se limite au volet budgétaire et réglementaire. La procédure de validation réglementaire des règlements de circulation tels qu'adoptés par le conseil communal mérite en effet d'être revue. Le Conseil échevinal s'engagera de manière proactive dans des discussions avec les autorités nationales, afin d'aboutir à une simplification administrative et à une accélération des procédures dans le sens du développement urbain et de l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

#### **Concernant le Plan local de mobilité 2035 :**

Le Plan local de mobilité 2035 définit le concept multimodal du développement en termes de mobilité à l'horizon 2035. Ce document propose une vue d'ensemble de la mobilité au niveau local et prend en considération les infrastructures de transport structurantes prescrites par la politique nationale, notamment le tram rapide, les corridors à haut niveau de service (CHNS), les pistes

cyclables express, le renforcement multimodal du réseau autoroutier et la restructuration du réseau routier urbain.

Le PLM 2035 est conçu comme un outil dynamique qui s'adapte en permanence aux priorités politiques, aux perspectives économiques et démographiques ainsi qu'aux contraintes budgétaires et du temps requis pour la mise en œuvre d'infrastructures importantes. Il s'ensuit que les études de détail suivront en fonction des choix politiques respectivement budgétaires.

Les dossiers demandant l'avis de la commission consultative suivant les procédures en vigueur seront soumis à son avis au fur et à mesure de leur développement. Comme les autres membres de la commission, ceux du LSAP sauront ainsi aviser les dossiers à l'ordre du jour.

**Concernant l'organigramme :**

Considérant le délai depuis la signature de l'accord de coalition, les décisions en matière de modification de la structure du service sont encore en cours de mise en œuvre. Comme indiqué dans l'accord de coalition, le personnel en cause sera intégré au sein du service Circulation. Le collège des bourgmestre et échevins communiquera en temps utile au conseil communal les décisions y relatives.

Pour finir, nous voudrions souligner que le dialogue constructif est essentiel pour la mise en œuvre réussie d'une politique de mobilité équilibrée et durable. Avec cette réponse, nous espérons contribuer de manière constructive à cette discussion cruciale.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères Communales ; Messieurs les Conseillers Communaux, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

p. le Collège des Bourgmestre et Echevins  
s. Meris SEHOVIC, Echevin